

UNION INTERPARLEMENTAIRE- UIP

COMPTE RENDU DE LA SESSION DE LA 135^E ASSEMBLÉE

Du 23 au 27 octobre 2016, l'Union interparlementaire a tenu à Genève, sa 135^e Assemblée, à laquelle ont assisté des parlementaires de 140 pays et 6 assemblées parlementaires internationales et des représentants de 40 organisations régionales et internationales ayant le statut d'observateur auprès de l'UIP.

Le Parlement français y était représenté par Mme Michèle ANDRÉ, Sénatrice, Présidente exécutive du groupe français, première vice-présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires, M. Robert del PICCHIA, Sénateur, Président du Sous-Comité des finances et membre du Comité exécutif de l'UIP, Mme Laurence DUMONT, Députée, première vice-présidente de l'Assemblée nationale, M. Jérôme BIGNON, Sénateur, Mme Seybah DAGOMA, Députée, Mme Josette DURRIEU, Sénatrice, membre du bureau de la commission de la Paix, Mme Chantal GUITTET, Députée, membre du Comité sur les questions du Moyen-Orient, Mme Gisèle JOURDA, Sénatrice, et M. Patrice MARTIN-LALANDE, Député.

L'ouverture de l'Assemblée proprement dite, le dimanche 23 octobre, a été précédée de la réunion du sous-comité des finances, le jeudi 20 octobre, et des réunions du Comité exécutif, les vendredi 21 et samedi 22 octobre.

I - RÉUNIONS DU SOUS-COMITÉ DES FINANCES ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

M. Robert del PICCHIA a participé à la réunion du Sous-Comité des finances, dont il est Président, puis aux réunions du Comité exécutif. Au cours de ces différentes réunions, il a tout d'abord rendu compte de l'état des finances de l'UIP en 2016 et des travaux d'élaboration du projet de budget pour 2017.

A l'issue de la réunion du Sous-Comité des finances, sur la proposition de M. Suzuki (Japon), approuvée à l'unanimité par les membres du sous-comité, M. Robert del Picchia a été reconduit pour un nouveau mandat de deux ans en tant que membre et président du sous-comité.

Lors de la réunion du Comité exécutif, M. Robert del Picchia a rappelé que le Sous-Comité des finances avait tenu, sous sa présidence, deux réunions au printemps 2016 consacrées à la préparation du projet de budget pour 2017 de l'UIP. Il a indiqué en préambule que l'année 2017 serait une année de transition car elle se trouve à la charnière entre le précédent projet stratégique qui couvrait les années 2012 à 2017 et le nouveau projet de stratégie qui couvrira les années 2017 à 2021. De ce fait, le détail du projet de budget - le tableau matriciel - ne pourra être finalisé qu'à l'issue de la 135^e Assemblée.

Il a indiqué que le projet de budget initial présentait un déficit de 416 000 francs suisses qui résultait à la fois d'une diminution des ressources et de l'augmentation des dépenses :

– la diminution des ressources était due à la non-reconduction du prélèvement sur le fonds de roulement qui avait permis de compenser, en 2016, la diminution de 8,4 % des cotisations des membres ;

– l’augmentation des dépenses, de près de 300 000 francs suisses couvrait principalement les auditions parlementaires à New York, une provision pour l’amélioration de la sécurité du siège et des dépenses supplémentaires pour la communication, principalement le nouveau site web.

Les recommandations du Sous-Comité des finances ont permis de parvenir à un budget équilibré en 2017 grâce à une légère augmentation de 1,5 % des contributions statutaires des membres, une moindre ponction sur le fonds de roulement, et un programme d’économies supplémentaires.

Concernant la mise en place d’un Fonds de solidarité parlementaire de l’UIP alimenté par des contributions volontaires pour apporter un appui financier pendant une année civile à des Parlements non membres de l’UIP destiné à leur permettre de participer aux assemblées statutaires de l’UIP, M. **Robert del PICCHIA** a indiqué que des détails restaient à préciser quant à des modalités de mise en œuvre (nature des frais couverts par les indemnités versées aux bénéficiaires, modalités de remboursement de l’avance faite au fonds par le budget de l’UIP, conditions et nature de l’assistance financière pouvant être fournie aux Parlements membres) mais que le principe d’établissement d’un tel fonds pouvait être adopté dès à présent. M. Martin Chungong, Secrétaire général de l’UIP, a indiqué que ces détails et les modalités d’application du fonds seraient arrêtés lors de l’Assemblée de Dhaka en avril 2017.

Lors du débat sur la signature, le 21 juillet 2016, par MM. Ban Ki-Moon, Secrétaire général de Nations Unies et Martin Chungong, Secrétaire général de l’UIP, du nouvel accord de coopération entre l’UIP et l’ONU, M. **Robert del PICCHIA** s’est félicité de cette conclusion considérant que l’UIP avait obtenu satisfaction sur deux points essentiels : la reconnaissance comme « organisation mondiale des Parlements » et la suppression des dispositions qui auraient confié à l’ONU le soin de déterminer les activités de l’UIP en lien avec les Nations Unies, tout en lui laissant la charge financière de leurs éventuels surcoûts.

Lors des débats relatifs à la tenue de la 136^e Assemblée à Dhaka en avril 2017, certains membres du comité ont exprimé des inquiétudes quant à la sécurité ; M. **Robert del PICCHIA** a estimé qu’il ne fallait pas paraître céder à la menace terroriste, ajoutant qu’une sécurité à 100 % n’existait nulle part, et qu’il convenait donc de se rendre à Dhaka.

Dans le débat sur la validation finale de la candidature russe à l’organisation de la 137^e Assemblée de l’UIP à Saint-Pétersbourg, M. **Robert del PICCHIA** a relevé que l’UIP devait veiller au respect du principe d’universalité de ses réunions statutaires, ajoutant que l’Union européenne avait imposé des sanctions économiques et politiques à l’encontre de la Russie et que les refus de visas d’entrée en Europe touchaient quatorze parlementaires russes ; que la Russie avait pris en réponse des mesures similaires à l’encontre de parlementaires de pays membres de l’Union européenne. Toutefois les autorités russes s’étaient engagées à délivrer des visas aux parlementaires désireux de participer à la 137^e assemblée. Il a appelé de ses vœux une discussion sur une levée totale des restrictions touchant les parlementaires, estimant que ceux-ci devaient pouvoir se rencontrer. Il a indiqué que le groupe français se rendrait à Saint-Pétersbourg, persuadé que c’est par la discussion que l’on peut faire progresser les dossiers, y compris sur des sujets sensibles comme le conflit avec l’Ukraine

II - RÉUNIONS DU GROUPE GÉOPOLITIQUE DES « DOUZE PLUS »

Le groupe français de l'UIP appartient au groupe géopolitique des « Douze plus ». Celui-ci a tenu trois réunions, le dimanche 23 octobre après-midi et les mardi 25 et jeudi 27 octobre en tout début de matinée pour arrêter la liste des candidats soutenus par le groupe aux postes à pourvoir et pour définir les positions qu'il défendrait sur les questions débattues devant les instances de l'UIP (Assemblée plénière, Conseil directeur, Comité exécutif) et pour procéder à l'élection du nouveau président du groupe des Douze Plus, M. Philippe Mahoux, sénateur belge, ne sollicitant pas le renouvellement de son mandat. Il a également tenu le 25 octobre une réunion spéciale sur le « e-Parlement » consacrée au vote à distance dans les élections politiques et les parlements. Les membres du Groupe français ont participé à ces quatre réunions.

Au cours de la première réunion du 23 octobre, M. **Robert del PICCHIA** a présenté l'état des finances de l'UIP en 2016 et le projet de budget pour 2017. Il a également rapporté les discussions intervenues sur le projet de Stratégie révisée de l'UIP pour 2017-2021 qui n'ont permis de faire adopter qu'un nombre extrêmement restreint d'amendements proposés par le Groupe des Douze Plus.

Mme **Michèle ANDRÉ** s'est étonnée que le Secrétariat général ait si peu pris en compte le travail important effectué par les Douze Plus. Elle a jugé très insuffisantes les quelques avancées permises par la réunion organisée à l'initiative de la présidence de l'UIP avec les représentants des Douze Plus au Comité exécutif. Elle a rappelé qu'elle avait proposé, à la suite de l'affaire des *Panama papers*, d'inclure la lutte contre les paradis fiscaux et les financements illicites off-shore dans la stratégie de l'UIP en lien avec la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n°16 ; elle a regretté que cet amendement ait été écarté sans explication. En réponse, M. Philippe Mahoux, président des Douze plus, a indiqué qu'il ferait une ultime tentative d'introduction de la problématique des paradis fiscaux dans la Stratégie révisée.

Le groupe des Douze plus a ensuite longuement débattu du choix de Saint-Pétersbourg pour accueillir la 137^e Assemblée de l'UIP. M. **Robert del PICCHIA** a fait valoir que, pour justifiées que soient les critiques contre les positions défendues par la Russie, en particulier sur la Crimée, il n'en demeurerait pas moins nécessaire de continuer à dialoguer avec la Russie. Boycoter l'Assemblée de Saint-Pétersbourg ne permettrait pas de faire avancer la question. Il a rappelé que les parlementaires de l'UIP pourraient saisir cette occasion pour faire connaître leurs positions devant les médias russes.

Le Groupe français a ensuite soutenu la proposition fusionnée de point d'urgence présentée par l'Allemagne et le Mexique sur « *la guerre et la situation humanitaire grave en Syrie, en particulier à Alep* ». Lors de la deuxième réunion du groupe des Douze Plus du 25 octobre, M. **Robert del PICCHIA** a été désigné comme candidat pour siéger au titre du groupe des Douze Plus au comité de rédaction de la résolution sur le point d'urgence, comme représentant du groupe français, aux côtés de représentants du groupe allemand et du groupe portugais.

Enfin, M. **Patrice MARTIN-LALANDE** a présenté la réunion sur l'e-parlement organisée par les Douze plus à l'intention de l'ensemble des délégations de l'UIP, du Forum des jeunes parlementaires et de l'Association des Secrétaires Généraux de parlement sur le thème du vote en ligne dans les élections politiques et les Parlements. L'objectif est de partager les

expériences et de réfléchir plus largement à ce que doit être le Parlement à l'ère numérique. L'Assemblée de l'UIP paraît être le lieu privilégié pour travailler sur ce sujet.

Lors de la deuxième réunion du groupe des Douze Plus du 25 octobre, la question de la représentation des femmes au Comité exécutif de l'UIP a été longuement débattue. **Mme Michèle ANDRÉ** a présenté les travaux du Bureau des femmes parlementaires et la proposition de fixer à au moins 30 % le taux de représentation des femmes au Comité exécutif. Les modalités de répartition entre les groupes géopolitiques de cette représentation restent néanmoins à débattre. Par ailleurs, elle a indiqué qu'émergeait l'idée de faire alterner à la présidence de l'UIP un homme et une femme.

Après un long échange, M. **Robert del PICCHIA** a proposé une clé de répartition entre les groupes géopolitiques : les groupes les plus étoffés comme celui des Douze plus et le groupe Afrique désigneraient alors 2 femmes et 2 hommes. Le principe d'une représentation à parité hommes/femmes des Douze Plus au sein du Comité exécutif a été approuvé par acclamation sur la proposition du président des Douze Plus.

III - LE FORUM DES FEMMES PARLEMENTAIRES

Mme **Michèle ANDRÉ** a participé le dimanche 23 octobre au *bureau de femmes parlementaires*, en qualité de première vice-présidente.

A l'occasion du débat portant sur les mesures permettant d'améliorer la proportion des femmes parlementaires dans les instances de l'UIP et en particulier sur le relèvement du quotas de 30 % de femmes au sein du Comité exécutif, elle a estimé que l'étape suivante pourrait être de proposer que la Présidence de l'UIP soit alternativement confiée à un homme et à une femme. Cette suggestion a été favorablement accueillie.

Mmes **Michèle ANDRE** et **Gisèle JOURDA** ont ensuite participé, le même jour aux réunions du *Forum des Femmes parlementaires*. Mme Michèle ANDRE a estimé qu'il existait, dans les règlements des assemblées parlementaires des outils juridiques dont les femmes ne devaient pas hésiter à faire usage pour faire valoir leurs droits. Ainsi dernièrement, à l'Assemblée nationale française, un député avait été sanctionné par la Présidente de séance pour avoir refusé de s'adresser à elle en utilisant l'expression « Madame la Présidente ». Abordant la question des violences envers les femmes en politique, elle a estimé que le combat politique était violent par nature, et qu'il convenait d'aider les femmes à s'y préparer. Tel était le sens de l'amendement déposé par le groupe français à la résolution de la 3^e commission permanente sur la liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques.

IV - LE FORUM DES JEUNES PARLEMENTAIRES

Lundi 24 octobre matin, Mme **Seybah DAGOMA** a participé à la réunion du Forum des jeunes parlementaires. Au cours de cette réunion, les membres du Forum ont entendu les rapports de différentes délégations nationales sur la participation des jeunes à la vie politique nationale et ont débattu de ces informations. Ils ont ensuite procédé à un échange de vues sur la contribution des jeunes parlementaires au projet de résolution débattu au sein de la 3^e commission permanente de l'UIP sur la liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques. Ils ont également officiellement demandé à l'UIP que le président du Forum des jeunes parlementaires soit membre de droit du Comité exécutif de l'UIP à l'instar de la présidente du Forum des femmes parlementaires.

V - LE DÉBAT GÉNÉRAL

Au cours du débat général « *Réagir rapidement lorsque les violations des droits de l'homme présagent un conflit : le rôle du Parlement* », Mme **Michèle ANDRÉ**, dans son intervention, a évoqué le spectacle terrible de ces sociétés qui sombrent dans la violence. Elle a estimé que les signes avant coureurs qui précèdent ces embrasements appelaient une réaction rapide car ce n'est qu'en intervenant au début du processus qu'on peut espérer l'enrayer.

Ce sont ces considérations qui ont conduit la France à s'engager, ces récentes années, dans des opérations militaires extérieures, comme l'opération Sangaris en République centrafricaine et l'opération Serval au Mali. Si ces opérations n'ont pas résolu tous les problèmes du moins ont-elles permis de stabiliser la situation, d'éviter qu'elle ne dégénère, et d'ouvrir la perspective d'une issue positive.

Elle a rappelé que la décision d'engager les forces armées françaises sur un théâtre d'opérations extérieures relevait, en France, du Président de la République, et présentait un grand avantage, celui de la rapidité, la réactivité étant une condition de la réussite. Pour autant, le Parlement n'est pas tenu à l'écart d'une décision qui engage la Nation. Depuis la réforme constitutionnelle de 2008, la Constitution fait obligation au Gouvernement d'informer le Parlement de sa décision de faire intervenir les forces françaises à l'étranger trois jours au plus tard après le commencement des opérations. La déclaration du Gouvernement peut faire l'objet d'un débat, mais elle n'est suivie d'aucun vote. En revanche, lorsque la durée de l'intervention excède quatre mois, le Gouvernement doit soumettre sa prolongation à l'autorisation du Parlement, comme cela a été le cas pour les deux opérations Serval, au Mali, et Sangaris, en Centrafrique, qui ont toutes les deux fait l'objet d'un vote positif du Parlement.

Elle a ajouté que ces débats, qui revêtent une certaine solennité, ne représentent que la partie la plus officielle du contrôle parlementaire sur l'action extérieure et que ce contrôle ne prenait tout son sens et sa portée qu'en prenant appui sur le patient travail effectué, au jour le jour, par les commissions permanentes : les commissions des affaires étrangères et de la défense, bien sûr, mais les commissions des finances qui ont à connaître du coût de ces opérations et à approuver les crédits qui leur sont consacrés.

Elle a conclu que le contrôle parlementaire requérait un travail régulier et que c'était de la constance et de la ténacité des efforts des parlementaires que dépendait la réalité de la vie démocratique.

VI - LE POINT D'URGENCE

La délégation française et le groupe des Douze Plus ont soutenu la proposition de point d'urgence déposée par l'Allemagne, qui a fusionné son texte avec celui du Mexique, sur « *la guerre et la situation humanitaire grave en Syrie, en particulier à Alep* ». Cette proposition a été retenue par l'Assemblée de l'UIP.

Sur la proposition du groupe des Douze Plus, M. **Robert del PICCHIA** a été nommé membre du comité de rédaction du projet de résolution de résolution retenu au titre du point d'urgence. Ce comité, réunissant des représentants de tous les groupes géopolitiques, était chargé de parvenir à un texte susceptible d'obtenir le consensus de tous les membres de l'Assemblée. Le Comité de rédaction s'est réuni le mardi 25 octobre. Il a désigné **M. Robert del PICCHIA**

comme rapporteur. Le Comité est parvenu à proposer sur les différents points en discussion une rédaction qui a pu être adoptée à l'unanimité, puis présentée pour adoption à l'Assemblée.

VII - LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Mme **Josette DURRIEU** a participé à la réunion du lundi 24 octobre matin de la *première commission permanente sur la paix et la sécurité internationale* qui était consacrée à la préparation de l'élaboration de la proposition de résolution sur la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats souverains qui sera examinée par la commission lors de la 136^e Assemblée de Dhaka. Des experts ont été entendus sur le rôle des parlements dans la prévention des ingérences extérieures dans les affaires internes des Etats souverains.

Mmes **Josette DURRIEU** et **Chantal GUITTET** ont participé à la réunion du mercredi 26 octobre matin de la *première commission permanente « de la paix et la sécurité internationale »* au cours de laquelle elle a débattu de la promotion de la responsabilité démocratique du secteur de la sécurité privée et du désarmement global. Mme **Josette DURRIEU** est intervenue pour souligner les liens entre l'objectif de désarmement global et la nécessité d'une sécurité collective face aux menaces du terrorisme, du cyberterrorisme ou de la criminalité organisée. Elle a ensuite fait valoir la nécessité de gérer prioritairement la question de la non-prolifération des armements nucléaires et chimiques. Elle a insisté sur le fait que des puissances nucléaires n'ont pas signé le traité de non-prolifération et a souligné l'exemplarité de l'accord de juillet 2015 sur le programme nucléaire iranien. En troisième point, elle a fait valoir que le désarmement global devait s'effectuer dans le respect du droit et d'une gouvernance mondiale à conforter ou à bâtir. Le respect du droit passe par le respect des traités, ce que n'a pas fait la Russie en annexant la Crimée, par le respect du droit humanitaire international – elle a ainsi dénoncé le fait que les camions humanitaires ne pouvaient pas accéder à Alep – et par le respect des droits de l'homme et de la juridiction de la Cour pénale internationale. La gouvernance mondiale doit se traduire par un respect des institutions, à commencer par celles des Nations Unies et de son Conseil de sécurité qui doit être réformé. L'OMC doit être replacée au centre de la gouvernance mondiale. La gouvernance numérique reste à bâtir comme la gouvernance mondiale de l'énergie qui devrait garantir aux peuples un modèle de développement durable. Enfin, elle a fait valoir que le désarmement global permettrait de prévenir et gérer les crises internationales et de stabiliser les zones conflictuelles. Une organisation géographique des espaces est indispensable et, pour cela, il faut donner une place centrale aux organisations régionales (Europe, Maghreb, Afrique, mer Noire, Amériques, etc.). Elle a conclu que les parlementaires devaient travailler à la gouvernance mondiale mondiale du XXI^e siècle pour la paix sur la base du respect des droits et la coopération entre les Etats.

M. **Jérôme BIGNON** a participé à la réunion de la *deuxième commission permanente « du développement durable, du financement et du commerce »* du mardi 25 octobre après-midi consacrée à l'examen de l'avant-projet de document final de la réunion parlementaire sur le climat organisée à Marrakech le 13 novembre 2016 en parallèle de la 22^e Conférence des parties sur les changements climatiques des Nations Unies. Il a présenté les quatre propositions de modification adoptées à l'initiative de M. Hervé Maurey par le Groupe français. Un premier amendement visait à souligner davantage la préoccupation de l'UIP en faveur de la reconnaissance de l'égalité entre hommes et femmes et à insister sur le caractère prioritaire des actions en faveur de la jeunesse. Un deuxième amendement tendait à dire plus explicitement que les contributions nationales, au-delà d'être simplement volontaristes, devraient être revues pour être réellement en phase avec l'objectif d'un réchauffement en-deçà de 2°C. Enfin, deux derniers amendements visaient à revenir sur la proposition

d'institutionnaliser les réunions parlementaires liées au climat en créant le principe d'une Conférence parlementaire annuelle sur le climat qui disposerait de moyens dédiés avec un comité de suivi, un règlement, un secrétariat, *etc.* Au-delà même de l'aspect financier, qui représente déjà à lui seul une difficulté, l'organisation chaque année, au sein des parlements nationaux, de réunions et rencontres interparlementaires en parallèle des Conférences des parties paraît en effet une bonne formule, souple et adaptée aux circonstances et pouvant donner à lieu à des échanges entre parlementaires par voie numérique.

A l'issue de la réunion, le rapporteur, M. Ahmed Touizi, membre de la Chambre des conseillers du Maroc, a indiqué qu'il présenterait une nouvelle version de son avant-projet de document final pour la réunion de Marrakech.

La troisième commission permanente sur la démocratie et les droits de l'homme, s'est réunie lundi 24 octobre matin et après-midi pour examiner la proposition de résolution sur « *la liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif* ». Mmes **Chantal GUITTET** et **Gisèle JOURDA** ont défendu les 5 amendements présentés par le Groupe français. Deux de ces amendements ont été adoptés ou satisfaits L'amendement qui insistait sur la nécessité de préparer et d'aider les femmes à s'engager dans un combat politique par nature violent a été repris et satisfait par un amendement du Forum des femmes parlementaires qui a été adopté à l'unanimité L'amendement qui substituait la notion « d'articulation entre vie personnelle, vie professionnelle et engagement politique » à la notion de « réconciliation des intérêts familiaux, professionnels et politiques » a été intégré à l'amendement de synthèse proposé par le rapporteur kenyan sous forme d'un sous amendement proposé par Mme Chantal GUITTET. De longues explications entre la France, le rapporteur et les délégations ont cependant été nécessaires pour faire admettre l'idée que la vie personnelle des femmes ne se limitait pas nécessairement à leur vie familiale. A l'issue de ce débat, le sous-amendement français a été approuvé à une très large majorité. En revanche, les deux amendements qui, prenant pour appui la législation électorale française, expliquaient que les quotas de femmes n'étaient pas l'unique levier pour faciliter l'accès des femmes aux fonctions électives, n'ont pas été retenus, comme reflétant une législation trop spécifique. Le dernier amendement qui proposait de lier le financement des partis politiques non au nombre de candidates mais à la proportion des femmes parmi les candidats présentées par un parti, n'a pas non plus été adopté.

M. Patrice MARTIN-LALANDE a également suivi les travaux de la *quatrième commission des affaires des Nations Unies* qui a débattu, le mercredi 26 mars, du financement des Nations Unies et de la réponse de l'ONU aux allégations d'exploitation sexuelle et d'abus sexuel par des agents de maintien de la paix de l'ONU.

VIII - LE COMITÉ SUR LES QUESTIONS RELATIVES AU MOYEN-ORIENT

Mme **Chantal GUITTET** a participé aux deux réunions du comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, mardi 25 et mercredi 26 octobre. La première réunion a permis de faire un point sur la situation générale au Moyen-Orient, hors Israël et Palestine, et plus particulièrement en Libye, au Yémen, en Irak et en Syrie. Les délégations israélienne et palestinienne ont ensuite échangé sur le gel des négociations israélo-palestiniennes et la situation des implantations israéliennes et du mont du Temple. Le comité a ensuite débattu des suites à donner à la table-ronde sur l'eau organisée du 31 mai au 2 juin 2016 à Genève. Le comité a recommandé au Conseil directeur d'instituer une réunion annuelle sur ce thème, l'Egypte ayant proposé d'accueillir la prochaine table-ronde à Sharm El Sheikh.

L'organisation WaterLex, qui avait animé la table-ronde, a proposé un programme d'action en sept points. Mme **Chantal GUITTET** s'est interrogée sur la proposition de création d'un réseau des parlementaires du Moyen-Orient sur l'eau, composé de parlementaires participant activement aux travaux de commissions parlementaires chargées de la gouvernance de l'eau au Moyen-Orient : quel serait son lien avec le comité Moyen-Orient de l'UIP, aucun des membres du comité ne pouvant en faire partie compte tenu de la définition de ses membres ? quelle serait la gouvernance de ce réseau ? le comité serait-il désaisi de ses discussions sur la gestion de l'eau ? La réponse à ces questions a été renvoyée à la seconde séance du comité.

Le comité a ensuite débattu des amendements à son Règlement, suite à la proposition de Mme **Chantal GUITTET** de supprimer la distinction entre membres titulaires et membres suppléants. Le secrétariat a proposé de réserver deux sièges à Israël et la Palestine, les douze sièges restants étant répartis entre toutes les autres délégations et d'aligner le Règlement du comité sur celui du comité des droits de l'homme des parlementaires afin de donner au Secrétaire général de l'UIP un droit de proposition d'amendement, les avis sur ces amendements proposés par un membre ou par le Secrétaire général devant être adoptés à la majorité absolue des membres du comité avant d'être soumis au Conseil directeur de l'UIP pour approbation. Mme **Chantal GUITTET** a donné son accord à la proposition sous réserve que les douze sièges à répartir ne soient pas soumis à un quota par groupe géopolitique car ce système risquerait que le comité soit mal représenté et ses membres moins assidus, les délégations européennes et du Moyen-Orient étant les plus motivées. Le Secrétaire général a écarté toute idée de quota mais il conviendra de veiller, dans la mesure du possible, à avoir une représentation la plus large des groupes géopolitiques. Tous les membres du comité ont ensuite donné un avis favorable aux amendements.

La seconde réunion a permis à Mme **Chantal GUITTET** de réitérer sa demande de clarification de l'articulation entre le réseau parlementaire proposé par le plan d'action sur l'eau suite à la table-ronde de Genève et le comité Moyen-Orient de l'UIP. M. Al-Ahmad (Palestine) est intervenu dans le même sens. WaterLex a indiqué que le programme en sept points présenté constituait une proposition d'action pragmatique avec une démarche régionale. Il doit y avoir plusieurs niveaux de surveillance, le réseau communiquant ses résultats au comité Moyen-Orient de l'UIP. M. Shai (Israël) a indiqué que la Knesset désignerait deux députés et un expert pour participer aux travaux de l'UIP sur l'eau. Suite à une indication de Mme Denise Pascale Allende, présidente, selon laquelle la création d'un réseau permettrait d'ouvrir les travaux de l'UIP vers des partenaires et des spécialistes avec de nouvelles ressources et qu'à terme cette structure constituerait un réseau parlementaire, et après un long débat sur le contenu du programme d'action, Mme **Chantal GUITTET** a fait observer que le plan d'action prévoit de créer ce réseau dès 2017, sa constitution ne pouvant dès lors pas être progressive, ce qui pose la question de sa gouvernance dès 2017, et demandé que le comité approuve seulement lors de l'Assemblée de Dhaka le programme d'action que chacun vient de découvrir à Genève, en précisant le périmètre de son emprise géographique (faut-il inclure la Turquie, l'Irak, la Syrie, l'Égypte ?). La présidente Denise Pascale Allende en est convenue et a invité les membres du comité à échanger par courriels entretemps.

Le comité a ensuite entendu une présentation de M. Erel Margalit, député israélien chef d'entreprise, sur la technologie en tant qu'instrument de coopération régionale et de responsabilisation.

Le comité a conclu sa séance en décidant, compte tenu de la ressource budgétaire disponible, de poursuivre ses travaux sur la question de l'eau en réunissant une nouvelle table ronde et en

mettant en œuvre le programme d'action, plutôt que d'ouvrir un nouveau chantier sur l'alimentation et l'énergie.

IX – RÉUNIONS PARALLÈLES

Mme **Laurence DUMONT** a participé, lundi 24 octobre, à une réunion organisée par l'Organisation mondiale de la santé et le Partenariat pour la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants sur « le rôle précurseur des parlements dans la protection des femmes, des enfants et des adolescents lors de crises migratoires, notamment dans les situations d'urgence humanitaire ou de fragilité ».

M. **Patrice MARTIN-LALANDE** a animé une réunion sur l'e-parlement organisée, mardi 25 octobre, par le groupe des Douze Plus (à laquelle étaient invitées toutes les délégations présentes à Genève, le Forum des jeunes parlementaires et l'Association des secrétaires généraux de parlement) sur le vote en ligne ou à distance dans les élections politiques et les Parlements. La réunion, d'une heure et demie, a rassemblé une cinquantaine de participants représentant les parlements de tous les continents. Elle a permis d'échanger sur les questions suivantes : est-il opportun pour la démocratie d'instaurer le vote en ligne des citoyens pour certains scrutins (avantages et risques pour la démocratie) ? Comment compenser les fractures numériques liées à l'accès à l'internet ? Comment assurer le contrôle de l'identité du votant, garantir la confidentialité des votes, empêcher les pressions de l'entourage ? Le vote en ligne doit-il être un mode de vote complémentaire ou a-t-il vocation à devenir un mode de vote unique ? Est-il opportun pour la démocratie d'instaurer le vote en ligne des parlementaires pour certains scrutins au sein de leur assemblée ? Si oui, dans quelles conditions ? L'exemple de l'Estonie a servi de référence pour le vote en ligne dans les élections et les mesures adoptées par le Sénat espagnol ont fourni des pistes de réflexion pour le vote en ligne des parlementaires au sein de leur assemblée. La prochaine réunion sur l'e-parlement aura lieu lors de l'Assemblée de Dhaka en avril 2017 ; elle sera prise en charge par le secrétariat de l'UIP suivant la décision prise par le Comité exécutif à Genève et aura pour thème la numérisation de procédures parlementaires.

Mme **Chantal GUITTET** a participé à une réunion-débat organisée mercredi 26 octobre par le comité du droit international humanitaire sur la situation des réfugiés, des migrants et de leurs pays d'accueil. Elle est intervenue pour expliquer, premièrement, les difficultés rencontrées par la France, qui résultent essentiellement du contexte international et des peurs qu'il engendre, la presse ne cherchant d'ailleurs pas à les apaiser lorsqu'elle traite de la question des demandeurs d'asile, et deuxièmement les attentes de la France en ce domaine, au nombre desquelles doit être prioritairement citée la définition d'une procédure d'asile harmonisée en Europe, l'accord dit de Dublin 2 conduisant à ce que l'essentiel des migrants soit traité par la Grèce et l'Italie provoquant une congestion des administrations de ces pays, et expliquer quelles actions pourraient être engagées par les parlements (révision des droits d'asile afin de mettre en place des procédures accélérées et des centres d'accueil et d'orientation des réfugiés ; soutien à l'aide internationale au développement ; actions en faveur de la résolution des crises). Elle a fait observer en conclusion que le risque représenté par les migrations provoquées par le réchauffement climatique n'est pas vraiment pris en compte à ce jour et pourrait rapidement dégrader fortement la situation des migrants et des procédures d'accueil.

À l'occasion de l'Assemblée, une délégation du groupe français s'est rendue, le 24 octobre, à l'invitation de Son Exc. Mme Élisabeth LAURIN, ambassadrice, représentante permanente de la France auprès des Nations Unies à Genève, à la Résidence de France pour y dîner avec Mme l'ambassadrice et ses principaux collaborateurs. Ce dîner a permis de faire le tour des principaux dossiers traités aux Nations Unies à Genève (situation en Syrie et en Libye et représentation des ces deux pays à Genève, gestion des flux de migrants en Méditerranée et en Europe, action des Nations Unies en faveur des droits de l'homme).